

Stratégie et projet pilote relatifs aux trottinettes électriques

CONSULTATION AUPRÈS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ

Direction générale des transports

Le 18 février 2020



Objectif

- Informer le CCA au sujet du projet pilote de cinq ans de la province
- Donner un aperçu des problèmes soulevés et des pratiques exemplaires menées dans d'autres municipalités
- Souligner la participation possible de la Ville d'Ottawa dans le cadre du projet pilote
- Obtenir les commentaires du CCA



Une trottinette électrique, c'est quoi?

- Un dispositif doté de deux roues sur lequel le conducteur se tient debout en tenant un guidon
- Propulsé au moyen d'une batterie
- Se déplaçant à une vitesse pouvant atteindre 24 km/h
- Équipé d'un frein à main, d'éclairage, d'une sonnette et d'une béquille



En quoi consiste le partage de trottinettes électriques?

- Une société privée fournit une flotte de trottinettes électriques à une ville
- Les résidents et les visiteurs déverrouillent les trottinettes électriques stationnées au moyen d'une application mobile
- Les frais d'utilisation sont facturés aux conducteurs de trottinettes électriques par l'entremise de l'application
- À la fin de l'utilisation, le conducteur stationne la trottinette électrique conformément aux règles locales



Le projet pilote de trottinettes électriques de la province

- En vigueur du 1^{er} janvier 2020 au 24 novembre 2024
- Le projet permet aux municipalités de participer
 - Des révisions des règlements sont nécessaires
- Les règlements de la province comprennent les conditions suivantes :
 - Les conducteurs doivent être âgés de 16 ans ou plus
 - La limite de vitesse est fixée à 24 km/h
 - Les trottinettes électriques doivent être équipées d'une sonnette, d'un frein et d'éclairage
 - Le port d'un casque est obligatoire pour les conducteurs âgés de moins de 18 ans
 - Un seul conducteur par trottinette est autorisé
 - Les paniers sont interdits
 - Les municipalités doivent remettre à la province les données liées à la sécurité

Avantages des trottinettes électriques

- La micro-mobilité réduit les embouteillages et accroît les options de mobilité (ITDP, NACTO)
- L'énergie utilisée est plus propre (utilisation moindre de véhicules = réduction des émissions de GES)
- Les trottinettes électriques peuvent favoriser l'utilisation du transport en commun pour permettre de parcourir le premier et le dernier kilomètre de correspondance



Points à examiner

- Respect des règles de stationnement
- Partage des sentiers polyvalents
- Circulation sur les trottoirs
- Possibilité de remplacement ou de prolongement de certains trajets effectués à pied
- Taux de blessures

Le point de vue de l'association AODA Alliance

Le 22 Janvier 2020 : Lettre ouverte à tous les maires et conseillers municipaux de l'Ontario de la part de l'association AODA provinciale et de 11 organismes de premier plan pour personnes handicapées qui soulignent les préoccupations suivantes :

- N'optez pas pour le projet pilote
- Les flottes de trottinettes électriques pourraient être mal stationnées sur les trottoirs, pourraient causer des encombrements et constituer des obstacles à l'accessibilité
- Les trottinettes électriques peuvent être très silencieuses et peuvent constituer un risque de sécurité pour les personnes aveugles
- Fournir des parcs de stationnement dans les places de stationnement sur rue réduit les places de stationnement accessibles pour les gens qui en ont besoin
- Les blessures et la réglementation imposent un fardeau aux contribuables

Exemples d'autres municipalités

À l'échelle internationale, des centaines de villes ont adopté des programmes de trottinettes électriques en partage, y compris :

Seattle, Portland, Santa Monica, Washington, Denver, San Francisco, la ville de Mexico, Paris, Barcelone

Quelques villes canadiennes ont participé à des projets pilotes de trottinettes électriques en 2019 :

Waterloo, Edmonton, Calgary, Kelowna

Regardons de plus près les expériences menées au Canada :

Calgary (juillet à octobre 2019)

- Utilisation permise sur les trottoirs
- Flotte de 1 500 trottinettes, deux exploitants (Bird et Lime)
- Chaque dispositif a servi en moyenne à 5 déplacements/jour – à plusieurs fins
- 33 visites à l'urgence ont nécessité un transport par ambulance
- Plus de 600 visites à l'urgence (pour « blessures liées à une trottinette »)
- Plaintes au 3-1-1 : 40 % pour utilisation sur le trottoir; 27 % pour non respect des règlements/comportement irréfléchi; 21 % pour des questions de stationnement
- Le projet pilote sera mené, mais des parcs de stationnement et des zones de ralentissement y seront intégrées

Villes canadiennes (suite)

Montréal (septembre à octobre 2019)

- Flotte de petite taille (215 trottinettes au début, accrue à 600)
- Secteur géographique restreint

Waterloo (2018)

- Uniquement sur un sentier polyvalent, avant le projet pilote provincial

Windsor (janvier 2020)

- Mise à jour des règlements pour permettre l'utilisation personnelle de trottinettes électriques

Orientation éventuelle du projet pilote à Ottawa

- Trotinettes permises sur :
 - Les sentiers polyvalents, le réseau cyclable, les rues où la vitesse de circulation affichée est de 50 km/h ou moins
- Pas de circulation sur les trottoirs
- Information donnée par application et en personne
- Réduction de la vitesse à 20 km/h
 - Avec réduction accrue dans les secteurs piétonniers achalandés (passerelles, etc.)
- Options de stationnement des trottinettes électriques :
 - Dans des secteurs de trottoir agrémentés de mobilier urbain, dans un nombre limité de places de stationnement sur rue
- La Ville effectuera un suivi et recueillera des commentaires
 - Données de déplacements, évaluation du respect du stationnement, examen des données sur les blessures

Prochaines étapes

- Veuillez fournir des commentaires à Kathleen Wilker avant le 3 mars 2020 : kathleen.wilker@ottawa.ca; 613-580-2424, poste 42014
- Tous les commentaires du CCA seront inclus dans la stratégie et le projet pilote relatifs aux trottinettes électriques
- Le personnel recueillera des commentaires supplémentaires auprès du public au sujet du lancement des trottinettes électriques au moyen d'un sondage en ligne en mars 2020
- La DGPIDE présente un rapport au sujet des problèmes relatifs aux emprises au Comité des transports le 1^{er} avril 2020
- Les Services de transport en commun présentent la Stratégie et le projet pilote relatifs aux trottinettes électriques au Comité des transports le 1^{er} avril 2020 et au Conseil le 8 avril 2020
- Si le CT et le Conseil approuvent la stratégie de projet pilote, celui-ci pourrait commencer pendant la saison 2020

Merci!

**Kathleen Wilker, agente de projet,
Gestion de la demande en transport**

613-580-2424, poste 42014

kathleen.wilker@ottawa.ca

